



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2022-121

Séance du mardi 13 décembre 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 29

Ayant pris part à la
délibération : 32

Présents : Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusées donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Virginie BOU, Madame Anna CALS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

***Objet de la délibération : Aménagement - Convention pré-opérationnelle
« Bastide et abords » avec la Commune de Réalmont et l'EPF d'Occitanie***

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) et du futur dispositif « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT), des réflexions sont en cours afin d'accompagner un ensemble d'initiatives en matière d'habitat.

Dans cette perspective, la Commune de Réalmont et la Communauté de Communes ont sollicité l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie.

Les premiers projets identifiés en vue de l'intervention de l'EPF sont :

- l'acquisition-amélioration de l'ancien presbytère protestant permettant de créer une offre de logements locatifs à destination des séniors,
- l'acquisition-amélioration d'un bien vacant avenue Général de Gaulle permettant de poursuivre les actions déjà menées par le CCAS.

La convention pré-opérationnelle à intervenir, d'une durée de 5 ans, a pour objet de confier à l'EPF une mission d'acquisitions foncières dans le périmètre « Bastide et abords », le montant de l'enveloppe budgétaire disponible à cet effet étant fixé à 600 000 €.

L'EPF peut en outre contribuer au financement d'études de faisabilité ou autres études pré-opérationnelles en lien avec les projets à hauteur de 50 %.

La durée du portage des biens acquis s'achève au terme de la convention. Ils ont vocation à être cédés à un opérateur. A défaut, il appartiendra à la Commune de Réalmont de les racheter à leur prix de revient.

De son côté, au titre de la convention, la Communauté de Communes s'engage notamment à assister la Commune de Réalmont dans la mise en place des outils fonciers, financiers et réglementaires facilitant l'action foncière et la mise en œuvre des **projets**.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Affiché le 05/01/2023

ID : 081-200034049-20221213-2022_121-DE

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention pré-opérationnelle Commune de Réalmont « Bastide et abords » à intervenir et autorise Monsieur le Président à la signer.

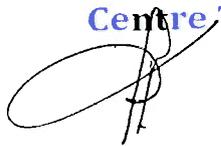
Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**



Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

